



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 Séance du 28 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Présidente.

Nombre de membres : 13 quorum : 7 votants : 11

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, DIXNEUF Séverine, FONTENIT Roland, AGENEAU Jean-Yves, LUCAS Marie-Edith, FONTENIT Bernard, VIGNERON Céline, GODINEAU Marie-Claude, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier,

Absents excusés et non représentés : BREMAUD Damien, GRELET Nadine

Secrétaire de séance : VIGNERON Céline.

D2023032803CCAS – Affectation des résultats 2022

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter les résultats des budgets 2022 de la manière suivante :

1- Budget principal CCAS

Résultat de clôture du compte administratif	2022
Excédent cumulé section fonctionnement	31 351,35 €
Résultat N section investissement	- €
Report du déficit N-1 en section d'investissement	- €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- €
Solde d'exécution section d'investissement	- €
Besoin de financement	- €
Délibération de l'affectation du résultat	
Affectation au R1068	- €
Report en fonctionnement au R002	31 351,35 €

2- Budget annexe de la MARPA

I - SECTION D'EXPLOITATION

Les résultats à affecter se présentent comme suit :

		Total général
Total des mandats émis en 2022		451 178,35 €
Total des titres émis en 2022		495 726,81 €
Résultat de l'exercice 2022	Excédent	44 548,46 €
	Déficit	- €
Résultat 2021 (N-1) incorporé au budget 2022	Excédent	81 172,76 €
	Déficit (-)	
Résultat 2020 (N-2) incorporé au budget 2022	Excédent	55 376,07 €
	Déficit (-)	
Résultat 2019 (N-3) incorporé au budget 2022	Excédent	133 412,73 €
	Déficit (-)	
Résultat au 31/12/2022 à affecter	Excédent	314 510,02 €
	Déficit	- €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats à affecter se présentent comme suit :

		TOTAL
Total des mandats émis en 2022		137 974,88 €
Total des titres émis en 2022		132 003,05 €
Résultat de l'exercice 2022	Excédent	-5 971,83 €
	Déficit	
Résultat 2021 (N-1) incorporé au budget 2022	Excédent	176 803,92 €
	Déficit (-)	- €
Résultat au 31/12/2022 à affecter	Excédent	170 832,09 €
	Déficit	- €

Délibération de l'affectation du résultat 2022 pour la MARPA Les Lavandières	
Report en fonctionnement au R002	314 510,02 €
Report en investissement au R001	170 832,09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'affectation des résultats des budgets 2022 tels que définis ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commission administrative.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 29/03/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 29 mars 2023

Bénédicte GARDIN, Présidente.

#signature#

